DÉLIBÉRATIONS

N° 2021/146/8.4

Feuillet nº 169

<u>Département de la DORDOGNE</u> – <u>Arrondissement de SARLAT</u>

Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir

m m

200

E M

MI 00

\$15 \$25

100

Ш

班

225

10

Ш

160

迦

誰

101

m

ш

m m

Pôle des Services Publics 58 Ave Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU L'an deux mil vingt et un, le 13 décembre, à vingt et une heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Hautefort, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 6 décembre 2021

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	43
Votants :	49
Pour:	49
Contre:	0
Abstention :	0

PRÉSENTS:

Titulaires: Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTEMONT, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant :

Excusés: Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN donne pouvoir à Laurent PELLERIN, Stéphane ROUDIER donne pouvoir à Patrick GAGNEPAIN, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Jean-Michel LAGORCE, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Sabine MALARD donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Caroline VIEIRA donne pouvoir à Jean BOUSQUET.

SECRÉTAIRE: Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Contrat de relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Périgord Noir

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, le Gouvernement propose aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Signé pour six ans, ce contrat intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales. Pour sa signature, il affiche les projets les plus structurants du territoire. Des projets pourront y être ajoutés par avenant sur toute la durée de la contractualisation.

AR PREFECTURE

024-2000∯1150-20211213-BE2021146-DE Resu le 17/12/2021 Pour le territoire du Périgord Noir, le périmètre d'élaboration du CRTE est celui du Pays et du Syndicat Mixte de SCoT, qui comporte : CC Domme – Villefranche du Périgord ; CC Pays de Fénelon ; CC Sarlat Périgord Noir ; CC Terrassonnais Haut Périgord Noir ; CC Vallée Dordogne Forêt Bessède ; CC Vallée de l'Homme.

S'appuyant sur une culture du travail commun et collectif, les six intercommunalités ont fait émerger les éléments du CRTE avec la coordination du Pays du Périgord Noir.

La première étape d'élaboration de ce contrat a consisté à l'actualisation de notre diagnostic territorial à l'échelle des six intercommunalités du Périgord Noir. Ce diagnostic fait apparaître de nombreux atouts (identité territoriale forte, cadre de vie préservé et environnement de qualité) et des potentialités de développement non négligeables (agriculture, performance des filières agro- alimentaires, industrie) pour notre territoire. Cependant, ce diagnostic a aussi permis d'identifier deux défis principaux pour le développement de notre territoire : celui d'une plus grande robustesse afin de lui permettre de mieux résister aux crises à venir, et celui d'une attention accrue à la préservation de ses ressources.

La deuxième étape d'élaboration du contrat a résidé dans une démarche d'écoute et de dialogue auprès des habitants. L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) a missionné l'Agence Grand Public sur notre territoire pour réaliser ce travail. Le support de cette concertation est un court métrage de recueil de la parole des habitants du territoire, qui a ouvert la rencontre publique du lundi 22 novembre au Pôle d'Interprétation de la Préhistoire. Les échanges qui s'en sont suivis sont venus enrichir le travail d'intégration des enjeux dans le projet de territoire et dans le contrat.

La troisième étape d'élaboration du contrat a été l'articulation du projet de territoire, qui se doit de porter une vision commune et partagée des 138 communes et des six communautés de communes et de constituer une feuille de route pour l'ensemble des acteurs. Les défis de robustesse et de sobriété du modèle de développement, qui interrogent à la fois la diversification économique du territoire et les capacités d'innovation, sont déclinés en quatre orientations stratégiques :

- Orientation 1 : Mobiliser le territoire dans les transitions écologiques, les solutions de mobilité et la performance énergétique
- Orientation 2 : Soutenir le développement de l'économie productive du Périgord Noir
- Orientation 3 : Renforcer l'attractivité résidentielle en Périgord Noir et la cohésion du territoire
- Orientation 4 : Améliorer l'employabilité des actifs

Enfin, <u>la dernière et quatrième étape d'élaboration</u> a été l'identification des projets les plus avancés du territoire. Les projets aujourd'hui émergents ou non encore définis pourront également être intégrés dans le contrat par avenant.

Le suivi du CRTE sera assuré par un comité de pilotage composé des Présidents des six communautés de communes et des représentants de l'État.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la circulaire du Premier Ministre n°6231/SG en date du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique,

VU le protocole d'accord préalable à l'élaboration du CRTE du Périgord Noir du 7 mai 2021, ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les éléments relatifs à l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 15/12/2021

Terrassonnais

Communauté de Communes 59 Avienue Jean Jaurès 24120 Terrasson-Lavilledieu

AR PREFECTURE

024-200041150-20211213-DE2021146-DE Regu le 17/12/2021

Haut Perigord No

53 50 96 10

Terrassonnals

Le Président.

Dominique BOUSOLUTE de Communes

Communaute de Communes

58 Avenue Jean Jaurès 24120 Terrasson-Laviledieu

05 53 50 96 10

Haut Perigord No